

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le 04 mars à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : Jeannine OLIVARI, Henri MONE, Chantal OLIVIERI, Gérard OLIVIERI, Marc GLORIES, Anne-Renée DANJON

Absents : Thomas GOURBIN, Sébastien LABRIC, , Olivier MONE

Secrétaire de séance : Marc GLORIES

Date de la convocation: 21 février 2022

La séance a débuté en l'absence de public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Taxe Foncière :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux.

Adhésion à l'association « maintien du petit train jaune:

Une participation de 50.00 euros est demandée aux communes de moins de 500 habitants.
Le conseil Municipal refuse à l'unanimité cette adhésion.

Refuge Carença :

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention d'occupation du domaine public.

Présentation de la DIA:

Vente MAURY / SCI Cal Cathy parcelle A 610 le village ,
Le conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas exercer son droit de préemption

Dossier de Monsieur FORTAS Stéphane:

Suite à une réunion au centre de gestion avec Madame LEAL le jeudi 3 mars 2022, la solution prise concernant Monsieur FORTAS sera :

- Une réintégration suite à mise à disposition
- Une mise en disponibilité pour convenances personnelles

AFFAIRES DIVERSES

∞ Devis Colas :

Mme le Maire rappelle le montant du devis de l'entreprise Colas concernant la réfection de voirie du chemin du cimetière pour un montant de 31 877.12 euros HT et de 3 440.00 euros HT.

Le conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas signer le devis et attend la suite des événements.

∞ Chemin du Ribas et rue Saint Thomas:

La course cycliste "la Volta" se déroulant le 23 mars 2022 et le tracé impactant le territoire de notre commune, la route nationale 116 sera fermée de 13h20 à 16h.

C'est pourquoi la réunion d'appel d'offres est reportée .

∞ Projet de signalisation :

Afin d'être aux normes, Madame Danjon Anne-Renée présente une proposition de changement de la signalisation sur la commune expliquant que le prix d'une réglette s'élève à 124.00 euros à la charge du commerçant intéressé et le reste du matériel (mats, colliers, petits matériel) ainsi que les réglettes propre à la commune à la charge de cette dernière.

Le conseil municipal à l'unanimité souhaite attendre et voir selon les avis des commerçants concernés.

Séance levée à 21h00